

PLUI-HD

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HABITAT / DÉPLACEMENTS



INVITATION

RÉUNION PUBLIQUE

VENDREDI 2 JUILLET 2021
DE 18H30 À 20H30

Salle des fêtes, 6 rue Gustave Marc,
Onzain/Veuzain-sur-Loire

Retransmission en direct sur agglopolys.fr

ENTRÉE LIBRE

(dans le respect des consignes sanitaires en vigueur)

agglopolys.fr | 02 54 56 49 90 |  AgglomérationBlois

Construction neuve,
rénovation du patrimoine,
préservation des espaces
naturels et agricoles,
zones à urbaniser...

**Quelles règles pour
construire demain ?**



CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

LES ENJEUX DU PLUI-HD RETRACÉS DANS UNE EXPOSITION

Patrimoine, environnement, démographie, organisation du territoire, logement, mobilité, consommation d'espace... L'exposition itinérante du PLUi-HD rappelle les enjeux liés à l'élaboration du futur document de planification urbaine.

Retrouvez cette exposition, aux heures d'ouverture au public des mairies, près de chez vous :

**à la Mairie d'Onzain/Veuzain-sur-Loire, 6 rue Gustave Marc
du 21 juin au 7 juillet inclus**

**à la Mairie de Chaumont-sur-Loire, 81 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
du 13 au 31 juillet inclus**

PLUI : DU PROJET POLITIQUE À LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Fin 2018, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui fixe les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, était arrêté.

5 réunions publiques sont organisées afin de vous présenter les principes généraux qui encadreront les projets de développement du territoire sur la période 2022-2037. Vous êtes invité(e) à la réunion qui correspond à votre secteur d'habitation.

Dans quelles conditions sera-t-il possible de porter de nouveaux projets sur le territoire ? Comment seront prises en compte les caractéristiques des différents quartiers à l'échelle de l'agglomération et des communes ? Comment le cadre de vie, le patrimoine et le paysage seront-ils pris en considération et préservés ? Quelles actions nouvelles seront développées pour améliorer la qualité de l'habitat et la mobilité ?

La structure et les principales règles du futur document d'urbanisme vous seront exposées de façon synthétique.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES

Le projet finalisé du PLUi-HD sera présenté à l'automne au Conseil communautaire afin d'en prononcer l'arrêt. Cette étape marque le lancement des phases suivantes : consultations administratives puis enquête publique, dernière phase pendant laquelle vous pourrez prendre connaissance des pièces du dossier et des règles qui s'appliqueront à vos parcelles.

L'adoption du PLUi-HD est prévue pour mi-2022.

CONTRIBUEZ AU PLUI D'AGGLOPOLYS :

sur agglopolys.fr/plui (formulaire en ligne)

dans les mairies, sur le registre dédié

par courrier à Monsieur le Président d'Agglopolys,
Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois

